

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole (à partir de 20h40), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen	Pouvoir à David Ros
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
Hervé Dole (jusqu'à 20h40)	Pouvoir à Michèle Viala
Patrick Villette	Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : 2 (Laurent Rémy et Fatima Zguiouar)

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-66 – INTERCOMMUNALITE – CONVENTION CADRE D'ADHESION AUX SERVICES COMMUNS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY ET LA COMMUNE D'ORSAY

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-4-2,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, dite loi RCT,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2021-295 du 15 décembre 2021 portant adoption de la convention cadre d'adhésion pour les services communs,

Considérant la volonté de la Commune d'Orsay d'adhérer aux services communs proposés par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** les termes de la convention cadre d'adhésion aux services communs de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion aux services communs de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay ainsi que les éventuels avenants.
- **Dit** que la convention cadre se substituera aux conventions existantes.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

30 SEPT 2022

30 SEPT 2022

David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

